



# INFOS KRAUT

N° 84 – Mars 2022

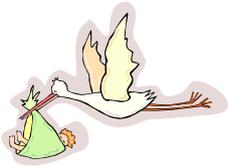


Journal d'informations de la commune de Krautergersheim

# Sommaire

- Etat Civil page 3
- Grands Anniversaires pages 4 et 5
- Compte-Rendus des CM pages 6 à 14
- Communications Communales pages 15 à 24
- Echos de la Paroisse page 25
- Echos des Ecoles page 26
- Echos des Associations pages 26 à 32
- Informations diverses pages 33 à 36





## **ETAT CIVIL**

### **NAISSANCES**

LINOL Maxime est né le 9 décembre 2021 à Bayonne

GEORGE Baptiste est né le 23 décembre 2021 à Strasbourg

ADES Louise est née le 3 février 2022 à Schiltigheim

THOMAS Lila est née le 14 février 2022 à Strasbourg

JOST Giacomo est né le 23 février 2022 à Schiltigheim



### **MARIAGE**

Le 26 février 2022 à Krautergersheim

MARLATS Florian et CHEN Yongying



### **DECES**



HEINTZ Richard est décédé à Strasbourg  
le 23 janvier 2022

STOEFFLER Marie Elise est décédée à Obernai  
le 11 février 2022

STOEFFLER Alphonse est décédé à Krautergersheim  
le 21 février 2022

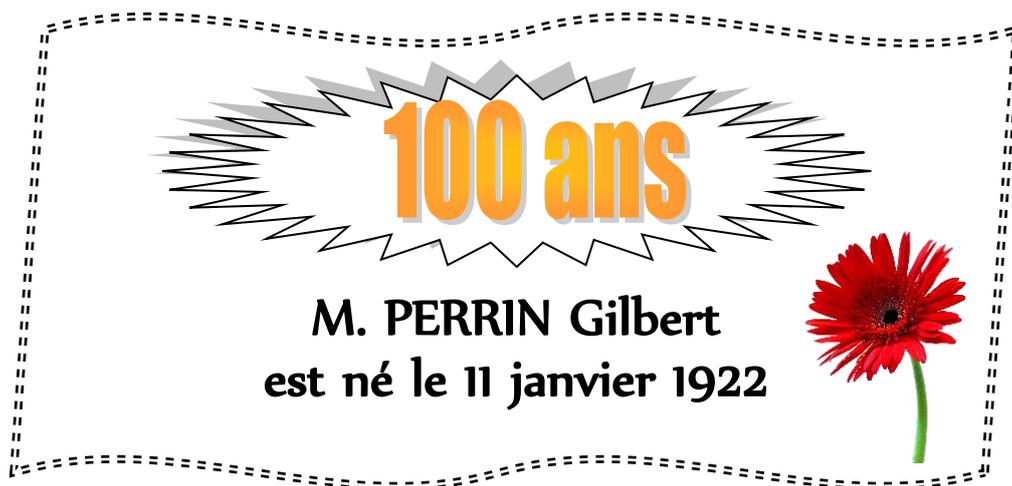
NEUMANN Yvan est décédé à Krautergersheim  
le 28 février 2022





***Anniversaires à souhaiter au cours du  
2ème trimestre 2022 (80 ans et plus)***

LAGNEAUX Odette née PELLERIN	le 14 mai 1929
TESSIER Jeannine née GOUYETTE	le 09 avril 1930
SCHAAL Germaine née WAGNER	le 08 juin 1930
WURTZ Yvonne née THOMAS	le 15 mai 1931
DE SOLERE STINTZY Michel	le 12 mai 1933
LUDWILLER Elise née STOEFFLER	le 06 avril 1934
ANGSTHELM Eléonore née PFLEGER	le 06 juin 1934
STOEFFLER Raymond	le 18 juin 1934
WAGNER Lucienne née STOEFFLER	le 07 mai 1936
MULLER Antoine	le 26 mai 1937
KUNTZMANN Lucienne née WAGNER	le 01 juin 1937
ESCHBACH Marie Louise	le 26 avril 1938
WEBER Marie Lucie née SCHWING	le 15 mai 1938
DE SOLERE STINTZY Véronique née DE WITASSE	le 24 mai 1939
SCHMITT Marie Elise	le 26 mai 1939
SCHWING Germaine née LEDERMANN	le 04 avril 1940
RIGHYNI Béatrice née CARTIER	le 25 avril 1940
BURCKEL Christiane née WEBER	le 19 mai 1941
FRIEDRICH Louise née BORNERT	le 23 mai 1941
SCHAHL Lucien	le 10 juin 1941
COEN Frédéric	le 08 mai 1942
WAGNER Marie Françoise née SCHAHL	le 11 mai 1942
PFLEGER Jean Paul	le 04 juin 1942
ANGSTHELM Emilie née WEBER	le 30 juin 1942



**Le délai de validité des bons cadeaux distribués aux aînés de plus de 70 ans est prolongé jusqu'au 31 août 2022**



**Le secrétariat de la mairie sera exceptionnellement fermé le samedi 16 avril 2022**

# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte-rendu de la réunion du 4 janvier 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le 4 janvier 2022 sous la présidence du Maire, René HOELT. Le PV du 7 décembre 2021 a été adopté à l'unanimité. Les conseillers ont pris les décisions suivantes :

Secrétaire de séance : Françoise KOELL

### **Délégations permanentes du Maire – Compte-rendu d'information au 04.01.2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du compte rendu d'information dressé par M. le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient selon l'article L.2122-22 du CGCT.

- **Devis** ILLER pour des travaux complémentaires électriques dans le bâtiment communal pour un montant H.T. de 317,69 €.

### **Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2022**

Considérant que le budget primitif 2022 sera soumis au vote du CM lors de sa séance plénière prévue au mois d'avril 2022 et qu'il convient d'assurer la continuité normale de la gestion financière de la collectivité et d'honorer les dépenses d'investissements jusqu'à cette date afin de faire face à des besoins d'équipements, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise, conformément à l'article L.1612-1 alinéa 3 du C.G.C.T., Monsieur le Maire en tant qu'ordonnateur de la collectivité, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du prochain budget, dans la limite du quart des crédits ouverts dans cette section au titre du budget 2021.

## **Convention formalisant les modalités juridiques et financières de l'opération d'effacement des réseaux aériens de télécommunications dans la rue du Mal. Foch**

Pour formaliser la procédure de réalisation de l'opération d'enfouissement des réseaux de télécommunications dans la rue du Mal. Foch, une convention doit être signée entre la Commune et Orange. Les frais d'ingénierie s'élèvent à 4.809,91 €. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le maire à signer la convention.

## **Application de la nomenclature M57 développée**

La commune a opté pour le passage à la M57 abrégée avec anticipation. Etant donné le manque de détail pour certains comptes, la commune souhaite appliquer la nomenclature M57 développée, sans les obligations réglementaires propres aux collectivités de plus de 3500 habitants. Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord.

## **Maison de la Santé et Maison des Associations – approbation du budget prévisionnel mis à jour au 31.12.2021.**

Le Maire informe les conseillers que le budget prévisionnel global pour la Maison de la Santé et la Maison des Associations a augmenté, suite à la revalorisation des prix qui passe de 2 à 4 % Le Conseil Municipal a l'unanimité approuve le budget prévisionnel mis à jour (le montant global avec la revalorisation des prix se monte à 2.927.535,17 €).

## **Approbation des avenants**

Le Conseil Municipal approuve la décision de la commission d'appel d'offres qui a émis un avis favorable aux différents avenants pour la Maison de la Santé et Maison des Associations.

## **Délibération instituant et fixant les conditions d'exercice du travail à temps partiel**

Vu l'avis favorable du comité technique de la Fonction Publique Territoriale en date du 24 novembre 2021, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord à l'instauration du temps partiel sur

autorisation et le temps partiel de droit sous réserve des nécessités de service et si les agents remplissent les conditions exigées.

### **Attribution d'un lot à un particulier – Lotissement Osterlamm**

Le lot n° 9 du lotissement Osterlamm Est, d'une surface de 9,21 ares, a été attribué à Mme MOERCKEL Hélène et M. KAISER Thierry. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer l'acte de vente et tous documents en découlant.

### **Fermages Oberlaeger**

M. Vetter Gérard nous a fait part de son souhait de résilier le bail à ferme pour trois parcelles de terrains appartenant à la commune. Les lots ont été réattribués à Mme MEYER Léa. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le maire à signer le nouveau bail.

### **Dossiers d'urbanisme vus par la commission urbanisme et transmis à l'ATIP**

#### Déclaration préalable de travaux

RAFALSKY Raynaude – 7 rue Clémenceau – ravalement de façades  
BRAEUNER Jean-Claude – 1 rue des Perdrix – pose d'un générateur photovoltaïque

#### Permis de construire

DELL Tristan et MULLER Marion – 42 rue du Château – maison individuelle  
SA ANGSTHELM ET FILS – rte de Meistratzheim – extension d'une choucrouterie



## **Compte-rendu de la réunion du 1er février 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 1er février 2022 sous la présidence du Maire, René HOELT. Le PV du 4 janvier 2022 a été adopté à l'unanimité. Les conseillers ont pris les décisions suivantes :  
Secrétaire de séance : Didier MEYER

## **Délégations permanentes du Maire – Compte-rendu d'information au 04.01.2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du compte rendu d'information dressé par M. le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient selon l'article L.2122-22 du CGCT.

- **Devis SOCOTEC** pour la mission SPS aménagement rue du Château et rue des Courlis pour un montant H.T. de 2.700 €.

## **Fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL)**

Le maire informe le conseil municipal que le synode de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL) a approuvé par délibération du 25 octobre 2021 la fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller. Cette fusion a préalablement été approuvée par chacune des assemblées des trois consistoires concernés. Le nouveau consistoire, issu de cette fusion, prendrait le nom de « consistoire de Strasbourg ».

L'avis du conseil municipal des communes appartenant à chacun des trois consistoires doit être recueilli.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la fusion.

## **Répartition du produit des concessions des cimetières**

Actuellement, la commune encaisse le produit des concessions des deux cimetières en répartissant le montant entre le budget principal et le CCAS :

2/3 du montant de la concession est encaissé sur le budget principal de la commune

1/3 du montant de la concession est encaissé sur le budget annexe du CCAS.

Afin de simplifier la comptabilité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé que le produit des concessions sera encaissé en totalité sur le budget principal de la

commune. Le tiers des montants encaissés sera reversé une fois par an sur le budget annexe du CCAS.

### **Fermages divers**

Vu les demandes présentées par les locataires de plusieurs parcelles de fermage ayant modifié leur statut, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la modification des baux à compter du 11 novembre 2021, attribue les parcelles comme suit et autorise le Maire à signer les nouveaux baux :

LIEUDIT	SECTION PARCELLE	SURFACES EN ARES	NOUVEAUX LOCATAIRES
GRASPLATZ	S. 60 lot 6	120 ares	ADAM Floriane
GRASPLATZ	S. 60 lot 4	120 ares	ADAM Floriane
KIRCHBRUCK	S. 59 lot 10	65 ares	SCEA DELL
NIEDERFELD	S.62 p. 445	6,79 ares	SCEA ADES

### **Espace Coworking au 15 Grand'rue – signature du bail**

Vu l'avancement des travaux d'aménagement des locaux destinés à l'espace coworking, un contrat de bail commercial doit être signé entre la commune et le locataire, Mme DE CICCO.

Le bail est consenti moyennant un loyer mensuel de 1500 € auquel se rajoute le montant des avances sur charges d'un montant de 150 € pour couvrir les charges mensuelles. Un décompte de charges locatives sera réalisé à la fin de chaque année pour régularisation. Le bail d'une durée de 9 années commence à courir le 1<sup>er</sup> mars 2022. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le nouveau bail et toutes pièces y afférentes.

### **URBANISME – dossiers vus par la commission urbanisme et transmis à l'ATIP**

#### **Déclarations préalables de travaux**

DAUBER Patrick - 36 rue du Château - mise en place de panneaux photovoltaïques

RIEG Virginie - 17 rue Centrale – pose d'une isolation extérieure

BOUH A BESSONG Eugène - rue de Paris - modification menuiseries extérieures

BAGUET Thomas - rue des Hérons - terrasse sur plots et clôture.

## **Compte-rendu de la réunion du 1er mars 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 1er mars 2022 sous la présidence du Maire, René HOELT. Le PV du 1er février 2022 a été adopté à l'unanimité. Les conseillers ont pris les décisions suivantes :

Secrétaire de séance : Régis MEYER

### **Délégations permanentes du Maire – Compte-rendu d'information au 01/03/2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du compte rendu d'information dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient selon l'article L.2122-22 du CGCT.

Devis SOGECA - fourniture et pose de 2 chambres pour telecom à la Maison de la Santé pour un montant de 2.280,00 € H.T.

Devis COLAS - fraisage de 2 souches dans la cour de la Maison de la Santé pour un montant de 770 € H.T.

Devis UME - réalisation d'une colonne montante à la Maison de la Santé pour un montant de 5.078,64 € H.T.

Devis UME - réalisation d'une colonne montante à la Maison des Associations pour un montant de 498,59 € H.T.

Devis GIROLD - fourniture et pose de solives support de plafonds à la Maison de la Santé pour un montant de 2.294,40 € H.T. (travaux complémentaires)

Devis DEKRA - réalisation d'un diagnostic de performance énergétique et du dossier technique amiante pour le bâtiment communal 15, Grand'rue (espace coworking) pour un montant de 360 € H.T.

Devis UME - remplacement d'un candélabre rue du Moulin suite à un sinistre pour un montant de 2493.55 € H.T. (sera remboursé par l'assurance).

## **Travaux d'aménagement de la rue du Château et la rue des Courlis - Attribution des marchés suite à l'analyse des offres**

La commune a approuvé par délibération du 4 septembre 2018 le programme consistant à aménager une partie de la rue du Château et la rue des Courlis. Un groupement de commandes pour la maîtrise d'œuvre ainsi que pour la réalisation des travaux d'aménagement de voirie, réseaux secs et renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement a été conclu entre la commune et la communauté de communes du pays de Ste Odile. La commune a été désignée coordonnateur du groupement et chargée de la mise en œuvre de la procédure de passation des marchés publics de travaux.

Un appel d'offres a été lancé selon les modalités d'une procédure adaptée. Après l'analyse des offres et la présentation par le bureau d'études Lollier du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 1<sup>er</sup> mars 2022 à 19 h15 a validé le marché public de travaux.

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Approuve** l'avis de la commission communale d'appel d'offres

**Approuve** l'adjudication du marché, lots 1, 2 et 3 comme suit :

<b>LOTS</b>	<b>ADJUDICATAIRES RETENUS</b>	<b>MONTANT H.T.</b>
1 - assainissement et eau potable	EIFFAGE ROUTE NORD EST	86.898,75 €
2 - voirie	EIFFAGE ROUTE NORD EST	220.853,70 €
3 - réseaux secs	SOGECA SARL	47.484,00 €

**Autorise** le maire à signer les marchés et toutes pièces y afférentes.

## **Location d'un terrain nu - signature d'un bail civil de droit commun**

M. BRAUN Joan, éducateur canin, a déposé une demande pour la location d'un terrain nu vacant, appartenant à la commune, situé au lieudit « Kirchbruck ». Après lecture du projet de bail, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de louer à M. BRAUN Joan le

terrain nu cadastré section 59 parcelle 537 pour une partie, représentant une surface de 37 ares.

Il accepte les conditions du bail et autorise le Maire à le signer.

### **Avis sur l'arrêt de projet relatif à l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal (RLPi)**

Par délibération en date du 25 septembre 2019, le conseil communautaire prescrit l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal (RLPi) sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. Le règlement local de publicité permet d'adapter la réglementation nationale aux particularités paysagères et économiques d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunal (EPCI). Il se substitue pour partie à la réglementation nationale en la renforçant.

La CCPO, compétente en matière de plan local d'urbanisme (PLU), est également compétente pour élaborer un RLPi sur son territoire. Après l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'arrêt du projet de l'élaboration du RLPi de la communauté de communes du Pays de Sainte-Odile.

### **Contrat de relance du logement – avis de la commune**

Dans le cadre de France Relance, le Gouvernement a mis en place une aide à la relance de la construction durable (ARCD), dotée de 350 M€ sur 2 ans, afin de soutenir et relancer la production de logements neufs.

Pour l'année 2022, le Gouvernement a souhaité faire évoluer le dispositif vers un dispositif de contractualisation recentré sur les territoires tendus afin de soutenir davantage les territoires où les besoins en logement sont accrus et où la dynamique de relance est à renforcer, en ciblant des projets de construction économes en foncier. Ce dispositif repose sur un "contrat de relance du logement", permettant de fixer des objectifs aux intercommunalités et communes volontaires.

Le contrat de relance concerne les communes situées en zones dites tendues : zones A, Abis (aucune dans le Bas-Rhin) et B1.

L'ensemble des communes de la communauté de communes du Pays de Sainte-Odile est éligible à ce dispositif.

Vu le dispositif d'aide à la relance de la construction durable (ARCD) mis en place dans le cadre de France Relance, le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte du dispositif d'aide à la relance de la construction durable mis en place par l'Etat et approuve la candidature de la commune à ce dispositif. Il autorise le Maire à signer le contrat ou tout autre document relatif à ce dispositif.

### **Approbation des avenants**

Le Conseil Municipal approuve la décision de la commission d'appel d'offres qui a émis un avis favorable aux différents avenants pour la Maison de la Santé et Maison des Associations.

### **URBANISME – dossiers vus par la commission urbanisme et transmis à l'ATIP**

#### Déclarations préalables

Restaurant Le Chouheim – M. DELALLEAU Damien – 2 rue Clémenceau – agrandissement d'une ouverture dans le mur pour remplacer un coffret électrique

SAS MALO M. LE LOUARN Loïc - 5 Petite Rue - modification sur toiture et façades et rénovation de la peinture extérieure

Mme KARTNER Estelle - 25 rue des Peupliers - réalisation d'un carport prolongé par un auvent

#### Permis de démolir

M. REICHHART Thierry - 22 rue Centrale - démolition partielle d'un bâtiment annexe et rabaissement de la toiture

#### Permis de construire

SCI KCF - rue du Fossé - construction d'un atelier artisanal de menuiserie

CAVADENTI Jacques - 8 rue du Château - réaménagement d'une grange et maison d'habitation – construction d'une pool-house



# COMMUNICATIONS COMMUNALES

## Sécurité et Police intercommunale



Dans le cadre de la mise en place d'un stationnement réglementé, des aménagements sont prévus à deux endroits du village :

- Des places de stationnement seront matérialisées dans la rue du Maréchal Foch (et potentiellement, dans d'autres rues de la Commune),
- Le marquage au sol sera repris au niveau de la place du Tramway.

Une police intercommunale sera présente sur le territoire à partir du mois de mai. Dans un premier temps, elle fera de la prévention, avant de procéder à la verbalisation des contrevenants.

Pour rappel, il est interdit de stationner sur les trottoirs et aux abords des croisements (manque de visibilité...).

Dans la mesure du possible, veuillez utiliser votre garage ou parking privatif pour la bonne circulation au sein du village.

## Coworking

Suite à une forte demande, des locaux ont été aménagés pour du coworking, dans le bâtiment situé au 15 Grand'Rue. Depuis le 1<sup>er</sup> mars, l'espace KRAU'WORKING est en fonctionnement.

Pour toute demande de renseignements :

[krauworking@gmail.com](mailto:krauworking@gmail.com)



# La fibre optique

## L'ouverture commerciale se fera fin mars 2022

### **Pour vous connecter à la fibre**

Étape 1 : Dès l'ouverture commerciale, constatez votre éligibilité sur le site [www.rosace-fibre.fr](http://www.rosace-fibre.fr) ou via les sites des fournisseurs d'accès internet.

Étape 2 : Pour connaître les fournisseurs d'accès internet présents sur la commune, il vous suffit de vous rendre sur le site de Rosace. Vous pourrez, en cliquant sur le nom de l'opérateur, accéder à ses offres de services.

Étape 3 : Dès l'ouverture commerciale de votre quartier et l'éligibilité effective de votre logement, choisissez votre fournisseur d'accès internet et signez un contrat fibre avec lui selon vos attentes et vos besoins.

Étape 4 : Votre opérateur fibre vous contactera afin de fixer un rendez-vous pour le raccordement de votre domicile à la fibre.

Hors souhaits spécifiques, ce raccordement pour les particuliers est gratuit durant toute la durée de la concession (30 ans), si le chemin télécom existant est disponible et exploitable. D'éventuels frais de mise en service peuvent être facturés par votre fournisseur.

La fibre optique qui sera posée chez vous empruntera le même cheminement que votre câble téléphonique actuel.

Pour les professionnels, des offres spécifiques sont proposées.

Étape 5 : Une fois la fibre installée, il ne vous restera plus qu'à brancher votre nouvelle box.

Votre fournisseur d'accès à internet restera votre unique interlocuteur. Dirigez-vous vers lui pour toutes questions commerciales ou pour toutes questions service après-vente. En cas de panne, d'incident ou d'un problème lors de votre rendez-vous raccordement, vous devez également contacter votre opérateur. Lui seul est habilité à déclencher les interventions auprès de l'opérateur d'infrastructure si nécessaire.

## Travaux de réaménagement rue du Château et rue des Courlis

Des travaux de voirie débuteront mi-avril et se termineront au 1<sup>er</sup> septembre.

Un plan de déviation sera mis en place car la voie devra être barrée à partir du pont (en venant de la rue du Stade), jusqu'à la déchetterie.



## ELECTIONS



Le bureau de vote pour  
**l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022 et  
les élections législatives des 12 et 19 juin 2022**  
(scrutin ouvert à 8h et clos à 18h)

sera installé dans les locaux du

**Périscolaire – rue du Fossé**



**PENSEZ A VOUS MUNIR DE VOTRE PIECE  
D'IDENTITE**



### ***INFO :***

***LA DATE LIMITE POUR S'INSCRIRE SUR LES LISTES ELECTORALES  
ETAIT LE VENDREDI 4 MARS 2022 POUR L'ELECTION PRESIDENTIELLE  
ET EST LE VENDREDI 6 MAI 2022 POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES***

**La Commune de KRAUTERGERSHEIM recrute un**  
**ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**  
**spécialisé en espaces verts**  
**A TEMPS COMPLET (35 heures)**

**MISSIONS**

Aménagement et entretien des espaces verts,  
Participation à l'élaboration d'un plan de fleurissement,  
Entretien et maintenance des équipements de la commune, bâtiments communaux, entretien de la voirie,  
Participation à diverses tâches liées au service technique d'une commune en milieu rural.

**PROFIL RECHERCHÉ**

Niveau du diplôme requis : CAP/BEP - BAC PRO - Permis B obligatoire.

- \* Etre polyvalent et savoir s'adapter
- \* Etre en capacité de travailler en équipe
- \* Esprit d'initiative et autonomie
- \* Rigueur dans les consignes
- \* Avoir le sens du service public

**CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE**

- \* Maîtrise des espaces verts (de la plantation à l'entretien) et des techniques liées aux espaces verts (tonte, débroussaillage, désherbage, taille...)
- \* Connaissance des végétaux en vue de la conception et l'élaboration des plans de fleurissement annuels de la commune - Savoir utiliser les produits phytosanitaires
- \* Savoir manipuler des équipements motorisés professionnels dans le respect des règles de sécurité
- \* Connaissances techniques utiles à l'entretien des équipements, bâtiments communaux, voirie communale - Assurer l'entretien courant du matériel.

**Adresser CV + lettre de motivation avant le 25 mars 2022 à :**

Monsieur le Maire  
Mairie de KRAUTERGERSHEIM  
1 rue de l'Ecole  
67880 KRAUTERGERSHEIM  
**ou par mail : [mairie@krautergersheim.com](mailto:mairie@krautergersheim.com)**

# Démarches administratives

## Demandes de pièces d'identité



**Attention – Anticipation !**



Veillez à prendre vos dispositions pour les départs en vacances à l'étranger cet été.

Le délai de rendez-vous pour faire votre demande de pièce d'identité auprès des mairies équipées est actuellement d'au moins 3 mois, auquel il faut ajouter le délai de traitement de 5 à 7 semaines.



## Bibliothèque

Vous l'aurez sans doute constaté, les masques ne sont plus nécessaires dans les bibliothèques : nous pourrons enfin nous revoir dans des conditions plus confortables.



Nous avons récemment procédé à un échange de livres à la bibliothèque de Truchtersheim. Parmi les livres qui pourraient vous intéresser : des livres en français/anglais et français/allemand pour les enfants, y compris les tout petits ; de nombreux ouvrages sur l'histoire de l'Alsace pendant la 2<sup>e</sup> guerre mondiale, la Résistance ; de nombreux documentaires : livres de cuisine, de bricolage, activités pour et avec les enfants, sport/bien-être, psychologie, éducation ; des livres en grands caractères pour un plus grand confort de lecture.... Et nous avons également des DVD pour les enfants et les adultes.

Nous aurons par ailleurs très bientôt de nouveaux romans que nous achèterons à la librairie d'Obernai.

En ce qui concerne la future bibliothèque, les travaux progressent bien, nous sommes actuellement dans la phase de choix du mobilier pour utiliser le plus avantageusement les espaces enfants et adultes. Dans le prochain bulletin nous vous donnerons tous les détails de notre déménagement.

A très bientôt !

# COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Changement du jour de collecte en raison du :

**Jeudi 26 mai 2022 – Ascension**

**La collecte des ordures ménagères sera reportée au  
Samedi 28 mai 2022**

## La distribution des sacs de tri

Comme en 2021, des permanences de distribution des sacs de tri seront organisées dans votre commune. L'ambassadrice s'installera devant la Mairie pour remettre les rouleaux de sacs. La présentation de la carte de déchèterie facilitera la remise. Ces permanences sont un moment d'information et d'échanges sur le tri et la gestion des déchets en général. N'oublions pas que le tri est le premier geste pour préserver notre environnement.

A Krautergersheim, les permanences seront organisées les :

Date	Horaire	Lieu
Mardi 24 mai 2022	16 h – 19 h	Devant la Mairie
Mercredi 25 mai 2022	16 h – 19 h	Devant la Mairie
Vendredi 27 mai 2022	9 h – 12 h	Devant la Mairie
Samedi 28 mai 2022	9 h – 12 h	Devant la Mairie

Pour les personnes à mobilité réduite, merci de contacter le numéro vert : 0 800 974 167 pour organiser votre dotation en sacs de tri.

En complément des permanences, des distributeurs automatiques de sacs de tri seront installés à l'avant des déchèteries d'Obernai et Krautergersheim. La carte d'accès en déchèteries sera nécessaire pour retirer les rouleaux.

### Les bons gestes du tri :

- Bien vider les bouteilles et les flacons,
- N'imbriquer pas les emballages les uns dans les autres, cela rend leur recyclage impossible,
- Pour gagner de la place : aplatissez ! Très efficace pour les boîtes en cartons et les bouteilles.



## Enquête sur le gaspillage alimentaire

Tout le monde a déjà dû jeter de la nourriture à la poubelle. Culpabilité : un restaurant à l'improviste, une date limite de consommation arrivée trop vite, le petit dernier qui n'a pas faim... Dans certains foyers cela est très rare, malheureusement, dans d'autres, cette pratique est assez courante.

**Les campagnes d'analyse des ordures ménagères menées en avril et mai 2021** (durant la fermeture des restaurants) ont mis en lumière les quantités suivantes :

**23 kg/habitant en 2021**, voilà ce que représente les restes d'assiette et les produits non consommés mais emballés dans nos poubelles. 16 kg pour les restes d'assiettes (fruits/légumes abimés, pâtes, riz, viandes préparées) et 7 kg pour les produits encore emballés. **Soit 434 tonnes par an de déchets alimentaires jetés sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile. C'est énorme.**

Ce gâchis alimentaire est présent dans toutes les typologies d'habitat, **il représente 14 % pour les résidents de maisons et 18 % pour les résidents d'immeubles.**

Le gaspillage alimentaire pose d'évidentes questions éthiques, mais d'un point de vue environnemental, c'est une catastrophe. Il faut imaginer toute l'énergie consommée (et les gaz à effet de serre liés) pour la production/la transformation/la commercialisation d'un aliment avant qu'il n'arrive dans notre assiette. Une fois jeté à la poubelle, saviez-vous qu'il est incinéré ! **Gorgé d'eau il brûle très mal, consomme du gaz et pollue l'air.** Une hérésie.

La Communauté de Communes souhaite accompagner tous les foyers du territoire pour réduire ce gaspillage, **elle lance une enquête sur les pratiques de consommation.** L'objectif final est d'identifier les actions les plus pertinentes pour réduire ce gaspillage alimentaire au niveau de notre territoire.

**Accédez et répondez à l'enquête en ligne**

**[www.bit.ly/enquete-gaspillage-alimentaire](http://www.bit.ly/enquete-gaspillage-alimentaire)**

Des exemplaires de l'enquête sont disponibles au siège de la Communauté de Communes.



## Un Repair' Café pour donner une seconde vie à vos objets

Dans le cadre de ses actions en faveur du développement durable et de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, la Communauté de Communes a organisé, en novembre dernier, un Repair' Café, un événement qui vous permet de donner une seconde vie à vos objets en bon état !

**Samedi 20 novembre 2021, 9 bénévoles se sont réunis au Périscolaire à Obernai pour proposer aux visiteurs de les aider à réparer leur petit électroménager cassé, abîmé ou en panne lors d'un moment convivial.**

Des petits travaux de couture étaient également proposés par l'une des bénévoles présente : petite réparation, boutons, etc.

Toute la journée des appareils audio, des aspirateurs, des machines à café... ont été apportés. **36,19 kg de déchets ont pu être évités grâce aux réparations des bénévoles !**

### Dates des prochaines éditions

Dates	Lieux	Horaires	Matériels acceptés
Samedi 2 avril 2022	Périscolaire Europe 7 rue du Mal. Juin Obernai	de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30	Petit électroménager Conseils Informatiques Petits travaux de couture
Samedi 25 juin 2022	Mairie de Niedernai 236 rue Principale	de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30	Petit électroménager Conseils Informatiques Petits travaux de couture Atelier Vélo
Samedi 19 novembre 2022	Périscolaire Europe 7 rue du Mal. Juin Obernai	de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30	Petit électroménager Conseils Informatiques Petits travaux de couture

**Si vous ou un membre de votre famille a des talents de bricoleur/réparateur et l'envie d'aider, faites-le savoir à la Communauté de Communes.**

Votre contact : Valérie HEYD - valerie.heyd@ccps.com - Tél. 03 88 95 53 52

# Solidarité pour l'Ukraine

Lors de la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2022, il a été décidé de prévoir un montant de 1800€ (soit 1€ par habitant) au budget 2022, pour financer un don.

Si vous le souhaitez, vous pouvez également participer à une collecte de produits de première nécessité et d'hygiène. Vous pouvez déposer vos dons au Centre de collecte - Salle de la Décapole, Place des Fines Herbes à Obernai.

Le combat du peuple ukrainien est également le nôtre.



## Rallye de Printemps - du 9 avril au 8 mai

A l'occasion du retour des beaux jours, participez en famille au traditionnel 'Rallye de Printemps' organisé par l'Office de Tourisme à travers le centre ville d'Obernai et les villages du Pays de Sainte Odile.

CamOuille la p'tite chenille vient de sortir de son long sommeil hivernal... A présent elle a besoin d'aide pour apprendre à lire et devenir un beau papillon ! Différentes lettres de l'alphabet sont dissimulées sur des panneaux à Obernai, Bernardswiller, Krautergersheim, Meistratzheim, Innenheim et Niedernai. Le jeu consiste à les retrouver afin de compléter un extrait d'un poème printanier.

Livret jeu téléchargeable sur le site [www.tourisme-obernai.fr](http://www.tourisme-obernai.fr) et disponible à l'Office de Tourisme d'Obernai à partir du 7 avril.



# Animation Jeunes du Pays de Sainte Odile

12 - 17 ans

## Les activités à venir à Krautergersheim

Retrouvez les animateurs dans la cour de l'accueil  
du périscolaire, 10 rue du Fossé

- vendredi 18 mars à 18h : **"Mind sport"** - Viens t'initier à un concept sportif mêlant effort physique et jeu de stratégie.
- mercredi 23 mars à 14h : **Eco rando** - visite d'un lieu insolite
- mardi 5 avril à 18h : participe à **l'organisation d'une soirée dance avec DJ** dans ton village
- Samedi 4 juin dès 19h : **soirée DANCE PARTY à l'Espace Loisirs**

Chaque animation est l'occasion  
de faire des propositions ou donner son avis  
sur les activités à venir

## Les temps forts du printemps sur le territoire

- **Clean Challenge - nettoyage de printemps** - samedi 26 mars de 9h à 12h à Bernardswiller et Meistratzheim et de 8h à 12h à Innenheim
- **La Fête du Jeu** - samedi 9 avril de 14h à 18h à la salle des Fêtes de Bernardswiller
- **Séjour à Bruxelles** - du 11 au 14 avril (réunion de préparation le 15/03 à 18h à Innenheim)
- **Stage spécial chocolat de Pâques** avec visite du Musée du chocolat - les 20 et 21 avril à Meistratzheim
- **Fête de la musique** - mardi 21 juin à Niedernai



Retrouvez l'ensemble de nos programmes d'activités, sorties, séjour en téléchargement sur le site  
du Centre Arthur Rimbaud ou de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile

Elodie et Nicolas : 06 77 18 97 34 - [ajpo@cscarimbaud.com](mailto:ajpo@cscarimbaud.com)



<http://obernai.centres-sociaux.fr>





## ECHOS DE LA PAROISSE

### **NETTOYAGE DE L'ÉGLISE**

Le vendredi 6 mai 2022 aura lieu le grand nettoyage annuel de l'église. Toutes les personnes souhaitant donner un peu de leur temps durant cette matinée sont les bienvenues.

### **PROGRAMME DES MESSES**

Dimanche 20 mars	09h30	Krautergersheim
Lundi 11 avril Célébration pénitentielle	10h00 20h00	Krautergersheim Valff
Jeudi Saint 14 avril	20h30	Zellwiller précédé d'une marche à 18 h 30 de Valff à Zellwiller
Vendredi Saint 15 avril Passion	15h00	Krautergersheim et Valff
Samedi Saint 16 avril Vigile Pascale	20h00	Meistratzheim
Dimanche de Pâques 17 avril	09h30 11h00	Innenheim Zellwiller
Dimanche 24 avril	11h00	Krautergersheim
Dimanche 1 <sup>er</sup> mai	11h00	Krautergersheim
Dimanche 8 mai	10h	Meistratzheim – première communion
Dimanche 22 mai	09h30	Krautergersheim
Jeudi de l'Ascension 26 mai	10h30	Zellwiller
Dimanche de Pentecôte 5 juin	10h30	Meistratzheim
Dimanche 19 juin Fête du Saint Sacrement	09h30	Krautergersheim, suivi de la procession de la Fête Dieu et d'un apéritif concert (place de la mairie)

N'hésitez pas à vous tenir informé grâce au tableau d'affichage situé sur le côté de l'église ou via le site de la Communauté de Paroisses [www.cpstm.fr](http://www.cpstm.fr)

## ECHOS DES ECOLES



# INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE

Les inscriptions à l'école maternelle auront lieu du  
**4 au 9 avril 2022 au secrétariat de la Mairie.**

Les démarches sont à effectuer par un représentant  
légal de l'enfant.

Sont concernés les enfants nés en 2019 et ceux nés en 2018 et  
2017 n'ayant pas encore fréquenté l'école de Krautergersheim.

*Documents à fournir lors de l'inscription :*

- livret de famille,
- photocopie de la carte nationale d'identité des parents.



## ECHOS DES ASSOCIATIONS

### ASSOCIATION LOISIRS ET ANIMATIONS DE KRAUTERGERSCHEIM

#### Appel aux bénévoles

En vue de l'organisation de la Fête de la Choucroute 2022 qui se  
déroulera les 24 et 25 septembre et 1er octobre 2022, nous  
lançons un appel aux bénévoles pour les thèmes suivants :

- \* les "JR" appelés ainsi car ce sont les "Jeunes Retraités"  
disponibles quelques jours avant la fête pour l'aménagement  
intérieur du chapiteau,
- \* des bénévoles pour le déroulement de la fête sur les 3 jours  
(service, cuisine, bar, etc.).

Veillez nous contacter : [contact@capitale-de-la-choucroute.fr](mailto:contact@capitale-de-la-choucroute.fr)

D'avance un grand MERCI pour votre soutien.  
Le comité ALAK



26/03/2022

www.arcenciel.alsace



# Marché des

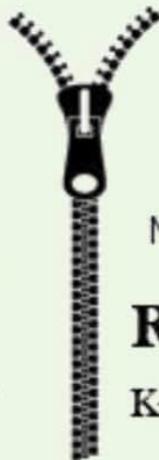


# Créateurs



Entrée  
Gratuite

14h à 21h



## A l'Espace Loisirs De Krautergersheim

Nombreux exposants principalement à l'intérieur

### Restauration et Buvette sur place

Knacks, Panini, Tartes, Gâteaux ...



Pass Vaccinal obligatoire et application des règles sanitaires du moment (port du masque, jauge, ...)



## FOOTBALL CLUB DE KRAUTERGERSHEIM

Le comité du FC Krautergersheim ainsi que ces membres souhaitent remercier toutes les personnes de leur soutien (entreprises, particuliers, et commerçants...) à la suite des différentes opérations et manifestations sportives tout au long de l'année 2021.



Rejoignez-nous, il y a en a pour tout le monde !!!

### Nos équipes pour la saison 2021/2022 :

**Equipe 1** - coach : Heilig Raphaël    **06 61 70 59 27**

Entraînements tous les mardis et jeudis de 19h30 à 21h15

**Equipe 2** - coach : Philippe Wilhelm    **06 25 18 42 40**

Entraînements tous les mardis et jeudis de 19h30 à 21h15

**Vétérans** - coach : Eric Bouchakour - Schultz Hervé    **06 98 70 90 48**

Entraînements tous les mardis et jeudis de 19h30 à 21h15

### Jeunes :

***Section baby foot – 4 ans et + - Delphine Bahloul – 06 82 93 65 41***

***U9 – né(e) en 2013/2014 – Philippe Wolff – 06 29 71 42 42***

***U11 – né(e) en 2011/2012 – Clément Velten – 06 13 89 56 02***

***U13 – né(e) en 2009/2010 – Sébastien Frantzen – 06 66 54 10 84 ou  
Julien Riss – 06 07 18 73 91***

***U15 – né en 2007/2008 – André Obergfell – 06 12 11 81 65***

La partie sportive pour 2021/2022 est reconduite de la manière suivante :

- L'équipe fanion évolue en catégorie District 2
- L'équipe 2 évolue en catégorie District 6
- Une équipe de vétérans est reconduite cette saison

- 1 équipe de U15, entente avec le FC BARR
- 1 équipe de U13
- 1 équipe de U11
- 1 équipe de U9
- 1 équipe de Babyfoot

## Nos entraînements pour la saison 2021/2022

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
Baby foot/U9			17h00/18h15			plateaux le Matin	
U11	/	17h45/19h15	/	17h45/19h15	/	Matches	
U 13	18h00/19h30	/	17h00/18h15	/	/	Matches	
U 15	/	18h00/19h30	/	18h00/19h30	/	Matches	
Séniors		19h30/21h15		19h30/21h15	Matches	Matches	Matches



## LAMIKALE DES ECOLES DE MUSIQUES



15 Grand Rue, 67880 KRAUTERGERSCHEIM

[www.lamikale.fr](http://www.lamikale.fr)

☎ 06.06.81.11.88 ✉ [ecole@lamikale.fr](mailto:ecole@lamikale.fr)

### Et si cette année le lapin de Pâques pondait de délicieux bonbons ?

Pour cela, rien de plus simple : allez sur le site [www.lamikale.fr](http://www.lamikale.fr), choisissez vos gourmandises et compléter le bon de commande puis déposez le Bon de commande et le règlement à : Christine Andres (Professeur de clarinette et saxophone) au

6 rue des Mésanges 67880 Krautergersheim

Vous pouvez aussi nous le transmettre par mail : [ecole@lamikale.fr](mailto:ecole@lamikale.fr) avant le 15 mars et vous serez livré la semaine du 4 au 8 avril.

Votre geste permettra de soutenir l'école de musique et permettra de financer des activités pour nos élèves.

Isabelle Grannec-Graff

## Un grand merci à vous !



# HARMONIE VOGESIA KRAUTERGERSHEIM

Direction : Jean-Claude Stoeffler • Chant : Corinne Guth

## L'ACCROCHE COULEUR% - CONCERT -

**Dimanche 15 mai 2022 • 15h**

**Espace Loisirs • Krautergersheim**

2<sup>ème</sup> partie :

**Musique Concorde de Bischoffsheim**

Renseignements au 06 80 55 82 64

Billetterie et petite restauration sur place

[www.facebook.com/vogesiakrautergersheim](http://www.facebook.com/vogesiakrautergersheim)

PASS SANITAIRE  
SELON DISPOSITIFS  
DU MOMENT

**10€**

Gratuit -14 ans

# Amicale des Sapeurs Pompiers KRAUTERGERSCHEIM

Pour le particulier, emplacement de 5m pour 14€\*

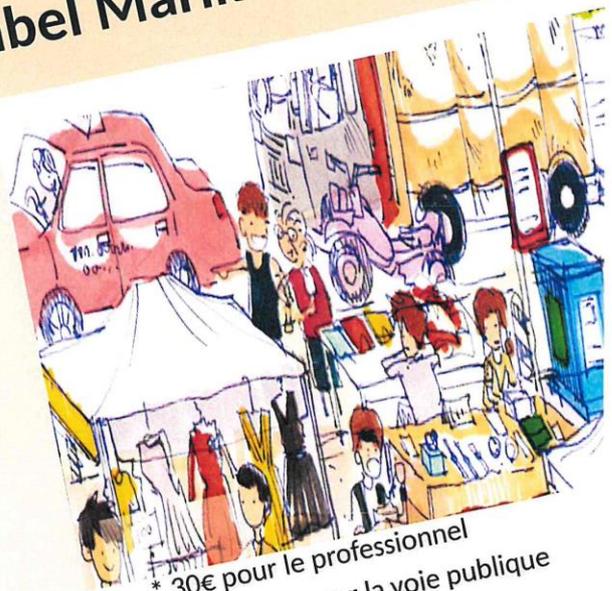


**Les 20èmes Puces**  
**Dimanche 22 mai 2022**  
De Kruterischer Grembel Marik

Restauration sur place

Tartes Flambées et Pizzas

Règlement et fiche d'inscription sur  
<http://cpi.krautergersheim.free.fr>



\* 30€ pour le professionnel  
Ne pas jeter sur la voie publique

**Renseignements 03 88 95 74 77 après 18h**

15 Grand Rue,

67880 Krautergersheim

Aucune vente de places le matin même



---

**Règlement Marché aux Puces**  
Krautergersheim – Dimanche 22 mai 2022

- 1) Le marché aux puces est ouvert à tous, à condition que le versement de la location ait été effectué par chèque à l'ordre de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Krautergersheim et que l'exposant respecte le présent règlement.
- 2) Aucun stand de boissons et de restauration ne sera accepté sans demande préalable et accord de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Krautergersheim.
- 3) Prix de l'emplacement (5 mètres) : 14 € (pour le particulier), **30 € (pour le professionnel)**.
- 4) Les véhicules pourront être garés derrière le stand. En cas de dépassement de la zone réservée, l'organisateur pourra refuser à l'exposant l'installation du stand sans aucun remboursement.
- 5) La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite.
- 6) L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du marché.
- 7) Toute utilisation de moyen de chauffage et démonstration de mécanisme dangereux est interdite.
- 8) Toute manifestation bruyante est interdite.
- 9) Les animaux doivent être tenus en laisse.
- 10) L'amicale des sapeurs pompiers décline toute responsabilité en cas de vols pouvant survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.
- 11) Les places non payées ne seront pas réservées. Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non-occupation
- 12) La mise en place des exposants se fera de 5 h 30 à 8 heures
- 13) **Aucune vente de places le jour même.**
- 14) Les exposants s'engagent à respecter les règles sanitaires en vigueur.
- 15) Les transactions ne débuteront pas avant 7 heures du matin
- 16) Chaque exposant est prié **de laisser son emplacement dans un état propre** au plus tard pour 18 heures.
- 17) **Aucun changement libre de place ne sera toléré.**

---

*En cas de non-respect de ce règlement, l'amicale des sapeurs pompiers sera seule juge pour prendre toutes dispositions qui s'imposent.*



*Ce règlement a été déposé à la mairie de Krautergersheim et à la gendarmerie d'Obernai.*

---

**Talon à retourner dûment rempli, signé et accompagné du paiement avant le 8 mai 2022. Chèque libellé à l'ordre de l'amicale des sapeurs pompiers de Krautergersheim et adressé à Caserne des pompiers, 15 Grand Rue, 67880 Krautergersheim Renseignements au 03 88 95 74 77 entre 18h et 20h**

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : n° ..... Rue .....  
Code postal : ..... Ville ..... Tél .....  
Adresse mail : .....  
N° et nature de la pièce d'identité : .....  
Délivrée le ..... par .....  
Si professionnel, N° registre de commerce : ..... Délivrée le .....  
N° d'immatriculation du véhicule : ..... Nature du stand : .....  
Nombre d'emplacements : ..... x 14€ (ou) 30 € , soit .....€  
J'ai pris connaissance du règlement, et atteste sur l'honneur que l'origine de mes objets à vendre ou à échanger est régulière.

Signature :

**Tous ces renseignements sont obligatoires; si manquant, alors inscription non valable**

Ne pas jeter sur la voie publique

# INFORMATIONS DIVERSES



Bas-Rhin



## QUAND FAIRE LE RAPPEL POUR GARDER VOTRE PASSE VALIDE ?

Février 2022

La protection du vaccin contre le Covid-19 diminue avec le temps et il est important de faire un rappel de vaccin pour continuer à être protégé.

Cette injection de rappel concerne toutes les personnes vaccinées de 12 ans et plus et elle peut être faite dès 3 mois après la vaccination complète ou après une infection au Covid (6 mois pour les mineurs).

**Vous avez plus de 18 ans ?** Pour garder votre passe vaccinal valide après le 15 février, dans la plupart des cas vous devez obligatoirement faire cette injection de rappel :

VOUS AVEZ REÇU DEUX DOSES DE VACCIN		
 Vous n'avez pas eu le Covid	▶  Passe valide	▶ Rappel au plus tard <u>4 mois</u> après la deuxième dose
 Vous avez eu le Covid (avant ou après vos deux doses de vaccin)	▶  Passe valide	▶ Rappel conseillé à partir de 3 mois mais pas indispensable pour le passe

VOUS AVEZ REÇU UNE SEULE DOSE DE VACCIN		
  Vous avez eu le Covid avant la vaccination	▶  Passe valide	▶ Rappel au plus tard <u>4 mois</u> après l'injection de vaccin
  Vous avez eu le Covid au moins 15 jours après la vaccination	▶  Passe valide	▶ Rappel au plus tard <u>4 mois</u> après l'infection au Covid
  Vous avez eu le Covid deux fois (avant ou après la vaccination)	▶  Passe valide	▶ Rappel conseillé à partir de 3 mois mais pas indispensable pour le passe

Pour savoir précisément à quelles dates faire votre dose de rappel en fonction de votre situation, consulter le service [monrappelvaccinocovid.ameli.fr](https://monrappelvaccinocovid.ameli.fr)

Si vous n'êtes pas vacciné (ou si vous avez reçu une seule dose de vaccin et que vous n'avez pas eu le Covid), vous n'avez pas de passe vaccinal valide.

Pour toute question sur le passe vaccinal : 0 800 087 148



## Jeunes lycéens étrangers Japonais, Brésiliens et Allemands recherchent une famille d'accueil

Du Japon, du Brésil ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

**Ligia**, jeune brésilienne de 16 ans, souhaite venir en France pour 6 mois à partir de septembre 2022. Elle joue au tennis, aime la lecture, la peinture, le dessin, et le cinéma. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

**Elena**, jeune allemande de 15 ans, est passionnée par la culture française. Elle fait de l'équitation, de la voltige, joue du violon, aime la lecture, les voyages, et les jeux de société. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2022. Elle rêve de maîtriser la langue française.

**Ryuki**, jeune japonais de 17 ans, viendra en France pour 10 mois aussi. Il a de nombreux hobbies : le football, le basket et le cinéma. Il aime aussi peindre et dessiner. Il aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

**Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !**

Renseignements :

[Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo](#)  
[Vanessa Simon – 02.99.20.06.14](#)  
[v.simon@groupe-cei.fr](mailto:v.simon@groupe-cei.fr)

Responsable locale :

[Laurence VEITMANN](#)  
[laurenceveitmanncei@gmail.com](mailto:laurenceveitmanncei@gmail.com)  
[06.10.09.45.51](tel:06.10.09.45.51)

# MANIFESTATIONS DU 2ème TRIMESTRE 2022

AVRIL 2022		
9	Soirée dansante - ALAK	<b>Esp. Lois. J. Lotz</b>
MAI 2022		
1	Profession de foi	<b>Eglise d'Obernai</b>
8	Cérémonie du 8 mai - Dépôt de gerbe	<b>Eglise St Epvre</b>
8	Première Communion	<b>Eglise Meistratz.</b>
15	Concert – Harmonie Vogesia	<b>Esp. Lois. J. Lotz</b>
22	Marché aux Puces – Amicale Pompiers	<b>Esp. Lois. J. Lotz</b>
JUN 2022		
12	Portes-ouvertes du Tennis - TCK	<b>Courts de Tennis</b>
18	Passage de grade – Judo Club	<b>Esp. Lois. J. Lotz</b>
19	Fête-Dieu	<b>Eglise St Epvre</b>
25	Kermesse de l'Ecole - APEK	<b>Esp. Lois. J. Lotz</b>
27	Don du sang	<b>Esp. Lois. J. Lotz</b>

***Informations sous réserve de nouvelles directives sanitaires***



## BOITE AUX LETTRES

Nous vous proposons de nous faire part de vos observations ou suggestions au moyen du coupon réponse à découper ci-dessous. Vous pouvez le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.

✂-----  
 .....  
 .....  
 .....

## INFORMATIONS PRATIQUES

**MAIRIE** tél : 03 88 95 75 18 fax : 03 88 48 18 66  
email : mairie@krautergersheim.com

### *Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie*

lundi	13 h30 à 16 h30	mardi	13 h30 à 16 h30
mercredi	9 h00 à 11 h00	jeudi	13 h30 à 16 h30
vendredi	13 h30 à 16 h30	samedi	9 h00 à 11 h00

### *Permanence du Maire et des Adjointes*

Mardi de 20h30 à 21h30 et sur rendez-vous

### *Réunions du Conseil Municipal*

Chaque premier mardi du mois

## HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Les permanences sont assurées :

**Mercredi et Samedi : de 14 h 00 à 16 h 00**

## LA POSTE

du lundi au vendredi de 8 h 15 à 11 h 00

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

JOURS	Déchèterie-Krautergersheim	Déchèterie-Obernai
Lundi	<b>FERMEES</b>	
Mardi	<b>9h à 13h</b>	13h à 17h
Mercredi	<b>9h à 13h</b>	13h à 18h
Jeudi	<b>8h à 12h</b>	13h à 18h
Vendredi	<b>13h à 18h</b>	9h à 13h
Samedi	<b>9h à 17h</b>	9h à 17h
	Uniquement pour les particuliers	Uniquement pour les particuliers

### **Prochain bulletin**

La parution du prochain bulletin est prévue pour le mois de juin 2022